

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Syndicat de la magistrature - FSU (SNUITAM) Intérieur-Police

lundi 20 mars 2017

Mercredi 15 mars 2017, des policiers se sont rassemblés devant le palais de justice de Paris à l'appel d'un de leur syndicat afin de protester contre la décision de condamnation d'un de leur collègue pour coups mortels commis dans le cadre de ses fonctions. Son secrétaire général a déclaré que cette condamnation était un « véritable acte de défiance des magistrats à l'encontre des policiers ».

Aucun acte de défiance pourtant dans cette décision rendue en dernier ressort par une Cour d'assises, composée de citoyens et de magistrats professionnels, à l'issue d'une instruction menée par un magistrat indépendant selon une procédure contradictoire.

Les pressions sur la justice exercées sous ses fenêtres ne sauraient éluder le débat sur les effectifs et les moyens de la police, sur ses priorités, sur la nécessité d'une formation continue adaptée, avec des syndicats qui se battent pour des avancées collectives et un service public de qualité.

Policiers et magistrats travaillent ensemble au quotidien, chacun dans leurs rôles ; ils appliquent les lois dans le même but et cette loi est la même pour tous.

Il est dangereux de les opposer artificiellement. La démocratie a tout à y perdre !